Image not found or type unknown

Héritage ordres des héritiers

Par **stunzi**, le **24/02/2016** à **09:38**

Bonjour
Ma tante vient de décéder elle était veuve son mari était le frère de ma maman.Ma tante avait un frère qui est décédé celui ci a eu trois fille une est encore en vie et les deux autres sont décédées elles avaient chacune un enfant .Quand est il de l'héritage et de l'ordre des héritiers.
Par avance je vous remercie
Cordialement J.Picard

Par **youris**, le **24/02/2016** à **09:47**

bonjour,
en l'absence de dispositions particulières viennent à la succession de votre tante qui était, je suppose sans enfant bien que vous ne l'indiquiez pas, sa nièce et les enfants de ses nièces décédées par représentation de leurs mères prédécédées.
salutations

Par **stunzi**, le **24/02/2016** à **11:13**

effectivement elle n'avait pas d'enfants.Donc moi meme je n'ai droit à rien ?

Par **youris**, le **24/02/2016** à **11:30**

le décès du mari de votre tante a mis fin à son mariage donc aux liens d'alliance entre votre mère et son ex-belle-soeur.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés